



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS VERBAL – 17 AOUT 2009

CONSEIL MUNICIPAL

Le 18 août 2009

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AOUT 2009

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil, située au 50, rue Saint-Joseph, le 17 août 2009 à vingt heure (20h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Grant MacKenzie, Jean-Léo Legault et Robert Lamarre, madame la conseillère Kathleen S. Labelle, sous la présidence de son honneur le maire Laurent Paquette.

Était également présente: madame Claude Laneuville, greffière-adjointe.

Étaient absents: monsieur Sylvain Marinier, conseiller et madame et Nicole Meloche, conseillère.

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

ORDRE DU JOUR

1. Règlement numéro 2009-M-140-3 modifiant le règlement numéro 2007-M-140 et ses amendements concernant le raccordement des entrées d'eaux et d'égouts aux conduites publiques et l'installation de soupapes de sûreté
2. Projet régional secteur sud « Réseau de sentier pédestre reliant les Villes et Villages entre eux » - Mandat Ville de Sainte-Agathe-des-Monts – Réalisation et gestion du projet
3. Service Culture et Communication – Poste de directrice - Renouvellement du contrat de travail
4. Règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50
5. Règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51
6. Règlement relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme numéro 2009-U52
7. Règlement de zonage numéro 2009-U53
8. Règlement de lotissement numéro 2009-U54
9. Règlement de construction numéro 2009-U55
10. Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56
11. Règlement sur les dérogations mineures numéro 2009-U57
12. Règlement sur les usages conditionnels numéro 2009-U58
13. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

Avis de motion

Règlement numéro 2009-M-140-3 modifiant le règlement numéro 2007-M-140 et ses amendements concernant le raccordement des entrées d'eaux et d'égouts aux conduites publiques et l'installation de soupapes de sûreté

Je, Jean- Léo Legault, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2009-M-140-3 modifiant le règlement numéro 2007-M-140 et ses amendements concernant le raccordement des entrées d'eaux et d'égouts aux conduites publiques et l'installation de soupapes de sûreté

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-M-140-3, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

2009-08-522

Projet régional secteur sud « Réseau de sentier pédestre reliant les Villes et Villages entre eux » - Mandat Ville de Sainte-Agathe-des-Monts – Réalisation et gestion du projet

ATTENDU QU'

afin de constituer un levier économique plus profitable, la MRC des Laurentides regroupant 20 municipalités, trois secteurs ont été définis pour les projets régionaux, et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts fait partie du secteur sud qui comprend les municipalités de Ivry-sur-le-Lac, Lantier, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-David, Val-des-Lacs et Val-Morin ;

ATTENDU QUE

suite à un exercice de concertation auprès des acteurs du milieu et en tenant compte que notre MRC est désignée « *destination touristique de calibre internationale* », la demande de produit touristique complémentaire se fait ressentir :

- le secteur sud comprend près de la moitié de la population totale du territoire de la MRC, et s'est entendu pour l'implantation d'un parcours en boucle de randonnée pédestre reliant toutes les villes et villages entre eux ;
- chacune des municipalités du secteur ont appuyé ce projet par résolution de leur conseil respectif ;

Ce, dans le but de :

- relier les attraits ainsi que les équipements récréotouristiques des municipalités par un axe de sentier régional destiné aux visiteurs, villégiateurs et résidents permanents ;
- favoriser les activités familiales ;
- contribuer à la vitalité économique régionale ;
- améliorer la qualité de vie de ses résidents et attirer de nouveaux visiteurs sur son territoire ;

ATTENDU QUE

le projet s'inspire du *Plan directeur des sentiers non motorisés de la MRC des Laurentides* élaboré par « Loisirs Laurentides », ainsi que des priorités des planifications des réseaux récréatifs élaborés à l'intérieur du *Schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides*, (voir section 6.4 du schéma révisé) ;

ATTENDU QU'

il y a lieu de nommer une municipalité responsable de la gestion de ce projet afin de faciliter la réalisation des travaux ;

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le mandat de responsable de la réalisation du projet régional, secteur sud, « Réseau de sentier pédestre reliant les Villes et Villages entre eux », ce qui implique :

- ↳ la préparation des documents et l'appel d'offres ;
- ↳ l'ouverture des soumissions ;
- ↳ l'octroi des contrats pour effectuer les travaux ;
- ↳ la surveillance des travaux ;
- ↳ le paiement total des travaux effectués.

QUE le conseil accepte que les subventions des municipalités du secteur sud, équivalentes au maximum de la contribution de 145 043 \$ pour la durée du pacte rural, soient versées à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, en guise de remboursement pour ces travaux.

QUE le conseil accepte de contribuer à l'instar des autres municipalités du secteur sud et que cette contribution soit établie au prorata de la richesse foncière uniformisée (RFU) sur la richesse foncière uniformisée des sept municipalités formant le secteur sud. La richesse foncière uniformisée considérée pour établir la contribution de chaque municipalité du secteur sud sera celle au 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle des sommes seront engagées par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense.

ADOPTÉE

2009-08-523

Service Culture et Communication – Poste de directrice - Renouvellement du contrat de travail

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est satisfait de la prestation de travail et du rendement de M^{me}. Brygitte Foisy, à titre de Directrice Culture et communication ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le directeur général, M. Denis Savard, à signer pour et au nom de la Ville, le renouvellement du contrat de travail de M^{me} Brygitte Foisy, Directrice Culture et communication, tel que substantiellement présenté.

ADOPTÉE

Avis de motion

Règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50

Je, Kathleen S. Labelle, conseillère, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement de plan d'urbanisme numéro 2009-U50.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-U50, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Avis de motion **Règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51**

Je, Kathleen S. Labelle, conseillère, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-U51, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Avis de motion **Règlement relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme numéro 2009-U52**

Je, Kathleen S. Labelle, conseillère, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme numéro 2009-U52.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-U52, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Avis de motion **Règlement de zonage numéro 2009-U53**

Je, Kathleen S. Labelle, conseillère, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement de zonage numéro 2009-U53.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-U53, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Avis de motion **Règlement de lotissement numéro 2009-U54**

Je, Kathleen S. Labelle, conseillère, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement de lotissement numéro 2009-U54.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-U54, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Avis de motion **Règlement de construction numéro 2009-U55**

Je, Kathleen S. Labelle, conseillère, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement de construction numéro 2009-U55.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-U55, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Avis de motion **Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56**

Je, Kathleen S. Labelle, conseillère, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-U56, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Avis de motion

Règlement sur les dérogations mineures numéro 2009-U57

Je, Kathleen S. Labelle, conseillère, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement sur les dérogations mineures numéro 2009-U57.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-U57, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Avis de motion

Règlement sur les usages conditionnels numéro 2009-U58

Je, Kathleen S. Labelle, conseillère, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement sur les usages conditionnels numéro 2009-U58.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-U58, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité.

Le maire, Laurent Paquette

Le greffier, Benoit Fugère